



Document à conserver

DIRECTIVES POUR L'INSCRIPTION A LA VALIDATION DES ACQUIS pour les candidats en emploi dans le domaine des soins

Pour pouvoir obtenir le certificat d'AS CRS de 120h, seul le siège de la Croix-Rouge suisse est habilité à examiner et à délivrer des équivalences AS CRS. Vous trouverez ci-dessous les directives pour l'inscription à la validation des acquis en vue de compléter le dossier avant transmission à la Croix-Rouge suisse.

1. Le candidat remplit le formulaire d'inscription accompagné des documents requis, et l'envoie à la Croix-Rouge vaudoise, association cantonale de la Croix-Rouge Suisse, en s'acquittant de la finance d'inscription de CHF 200.- (à verser sur le CCP n° 10-8483-6).

Le dossier sera examiné selon les critères suivants :

- exhaustivité du dossier
- validité des données figurant dans le dossier
- analyse de la formation continue et des mesures de développement

Le résultat de l'examen du dossier est communiqué par écrit au candidat. En cas de dossier incomplet ou refusé, l'expert motive sa décision.

Lorsque le dossier est accepté, le secteur Formation de la Croix-Rouge vaudoise fait parvenir au candidat un bulletin de versement d'un montant de CHF 700.- qui devra être acquitté dans les 30 jours.

Dès réception du paiement, le secteur Formation de la Croix-Rouge vaudoise fait parvenir au candidat l'ensemble des supports pédagogiques nécessaires à sa préparation.

2. Dès la réception des supports, le candidat a 6 mois pour se préparer et organiser son évaluation pratique finale.
 - 2.1 Le candidat négocie avec son employeur les conditions nécessaires à son encadrement et à son évaluation tout en tenant compte des disponibilités des responsables de l'institution et de l'expert.
 - 2.2 Il contacte par téléphone le secteur Formation de la Croix-Rouge vaudoise et demande une date pour son évaluation pratique finale et communique le nom de son référent..
3. Toute réactivation de dossier pour un délai non respecté amènera à un nouveau paiement de CHF 200.- en guise de nouvelle finance d'inscription.
4. Le coût de la validation des acquis pour les personnes résidant dans le canton de Vaud s'élève à CHF 900.- et se décompose comme suit :
 - finance d'inscription : CHF 200.- (ce montant reste acquis quelle que soit la décision d'admission)
 - frais d'évaluation et documents + examen : CHF 700.-

Pour les personnes qui résident hors du canton de Vaud, un forfait de CHF 200.- sera facturé en sus.